
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 12 NOV 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.00532 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de dix (10) élèves Attachés de Santé option: Ophtalmologie, session 2019.

Ce sont :

ATTACHÉS DE SANTÉ EN OPHTALMOLOGIE

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	APIOU YARTI PATRICIA ✓	206584	17/03/79
2	COMPAORE ROSALIE	231609	21/01/87
3	DOYE ALPHONCINE	103129	06/04/75
4	OUATTARA SIAKA	210376	31/12/83
5	OUBDA ALBERT	213935	31/12/81
6	OUEDRAOGO CECILE	215572	10/11/83
7	OUEDRAOGO MINATA	56339	01/05/76
8	OUEDRAOGO/TIENDREBEOGO RIHANATA	117581	17/03/81
9	SAVADOGO RISNATA	249015	31/12/85
10	SILGA ARMEL JOSEPH PEGWENDE	56520	16/08/73
11	SIMPORE MAXIME ✓	215652	14/04/80
12	SONGNE ISABELLE LYDIA	49485	03/08/74
13	TAGO RELWINDE MARTIN	201974	30/01/85
14	ZONGO KASSOUMOU	109039	16/03/73

Arrêté la présente liste à 14 nom(s).

ATTACHÉS DE SANTÉ EN OPHTALMOLOGIE

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Souleymane LENGANE